



Regroupement familial - le mariage n'a pas encore été inscrit en Suisse

Version 10.08.2023

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

Documents du partenaire domicilié en Tunisie / Libye

1. Passeport

Tunisie :

- Original, en cours de validité. L'orthographe du nom et du prénom doit être identique sur chaque document présenté.

Libye :

- Original, en cours de validité, établi depuis moins de 10 ans. L'orthographe du nom et du prénom doit être identique sur chaque document présenté.

2. Acte de mariage

Tunisie :

- Extrait de l'acte de mariage (version arabe) délivré par l'état civil tunisien (مضمون زواج) ET un extrait de l'acte de mariage (version française) délivré par l'état civil tunisien. Le contrat de mariage (عقد زواج / صداق) en langue française ou arabe ne sera PAS accepté.

Libye :

- Acte de mariage (عقد زواج) - version arabe (établi par les autorités libyennes de l'état civil)

3. Acte de naissance (si naissance hors Tunisie ou Libye, prière de contacter l'Ambassade)

Tunisie :

- Extrait de l'acte de naissance (مضمون ولادة) - version française (à retirer directement auprès des autorités tunisiennes de l'état civil)

Libye :

- Extrait de l'acte de naissance (شهادة ميلاد) - version arabe (établi par les autorités libyennes de l'état civil)

4. Preuve de l'état civil avant le mariage

Tunisie :

- Célibataire (jamais marié):
 - Acte notarié (حجة عدلية): Déclaration sur l'honneur confirmant le célibat avant le mariage (Affidavit) - en arabe (تصريح على الشرف يؤكد العزوبية قبل الزواج)
- Divorcé :
 - Jugement de divorce 1^{ère} instance (joindre les arrêts en appel si applicable) – version arabe (حكم طلاق ابتدائي و الاستئناف إن تم)
 - Certificat de non-appel (certificat de non pourvoi en cassation ou l'arrêt en cassation si applicable) – version arabe (شهادة في عدم استئناف حكم شخصي، شهادة في عدم التعقيب أو حكم التعقيب إن تم)
- Veuf :
 - Acte de décès (مضمون وفاة) du dernier conjoint - version française (à retirer directement auprès des autorités tunisiennes de l'état civil)

Libye :

- Célibataire (jamais marié):
 - Acte notarié (حجة عدلية): Déclaration sur l'honneur confirmant le célibat avant le mariage (Affidavit) - version arabe
- Divorcé :
 - Jugement de divorce (حكم طلاق) - version arabe

- Veuf :
 - Acte de décès (شهادة وفاة) du dernier conjoint - version arabe (établi par les autorités libyennes de l'état civil)

5. Preuve de résidence

Tunisie :

- Certificat de résidence (شهادة إقامة) - version française (à retirer directement auprès du poste de police du lieu de domicile)

Libye :

- Certificat de résidence (شهادة الإقامة) - version arabe (établi par la municipalité du lieu de domicile)

6. Formulaire de demande de visa

- 3 Formulaire de visa national D, dûment remplis, datés et signés – à obtenir sous le lien suivant ou directement à l'Ambassade : <https://bit.ly/3z9E7qr>

7. Photos

- 4 Photos format passeport sur fond blanc, pas retouchées, récentes (moins de 6 mois) selon les normes OACI : <https://bit.ly/3x2OBoT>

8. Casier judiciaire

Tunisie :

- Bulletin n°3 – version française, établi depuis moins de **3 mois**

Libye :

- Casier judiciaire - version arabe (شهادة بالحالة الجنائية), établi depuis moins de **3 mois**

Documents du partenaire domicilié en Suisse

9. Document d'identité / permis de séjour

- Citoyen suisse : copie du passeport ou CI suisse
- Etranger : copie du permis de séjour suisse

10. Adresse de domicile

- Copie de l'attestation de domicile établie par la commune de résidence en Suisse

11. Preuve de l'état civil actuel / données personnelles

- Citoyen suisse : copie du « **Certificat individuel d'état civil** » (actuel – document à commander auprès de l'arrondissement de l'état civil du lieu d'origine)
- Etranger : copie de la « **Confirmation de l'état civil enregistré** » (actuelle – document à commander auprès de l'arrondissement de l'état civil du lieu de domicile)

Autres

12. Fiche de renseignement

- Page 4 de ce document - dûment remplie, datée et signée

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

Traduction

Tous les documents tunisiens/libyens qui doivent être soumis en langue arabe devront être accompagnés d'une traduction dans une langue officielle suisse (français, allemand, italien) ou l'anglais. Les documents originaux en langue arabe doivent également être soumis à l'Ambassade.

Légalisation

Tunisie : Tous les documents tunisiens, y compris les originaux en langue arabe ainsi que les traductions, doivent être munis d'une **apostille**. En Tunisie, les notaires sont habilités à déposer l'apostille.

Libye : Tous les documents libyens, y compris les originaux en langue arabe ainsi que les traductions, doivent être légalisés par le Ministère des affaires étrangères à **Tripoli**.

Emoluments

Les frais actuels sont disponibles sous le lien suivant: <https://bit.ly/3t8ursf>

Le montant est à payer en espèces ou par carte de crédit lors du dépôt de la demande. Les prix peuvent changer sans préavis.

Le traitement de la demande n'est pas soumis à des frais si le partenaire domicilié en Suisse est citoyen d'un pays de l'Union Européenne UE ou AELE (Suisse, Norvège, Liechtenstein et Islande).

Informations supplémentaires

Prise de rendez-vous et présence personnelle:

Un rendez-vous préalable est nécessaire pour le dépôt de la demande. La présence personnelle à l'Ambassade à Tunis est obligatoire pour les personnes domiciliées en Tunisie.

Pour l'obtention d'un rendez-vous, veuillez prendre contact avec l'Ambassade en appelant le (+216) 71 191 997 (Après avoir choisi la langue, appuyez sur 1 pour joindre la section consulaire) ou en écrivant un mail à tunis@eda.admin.ch. Prière d'indiquer le nom, prénom, date de naissance et le numéro de téléphone du partenaire domicilié en Tunisie / Libye.

Responsabilité:

L'Ambassade authentifie les documents et les transmet aux autorités de l'état civil et de migration cantonales compétentes en Suisse. La décision est de l'unique compétence des autorités cantonales en Suisse. L'Ambassade n'a aucune influence ou pouvoir décisif sur l'issue des demandes.

Délais de traitement:

La durée totale approximative est de 10 à 12 semaines. Ces délais sont communiqués à titre indicatif uniquement et peuvent varier considérablement selon le canton responsable et les éléments de la demande.

FICHE D'INFORMATION

PARTENAIRE 1	Nom(s) de famille actuel:		Prénom(s):	
	Date de naissance:		Lieu de naissance (<i>ville/village et État</i>):	
	Nationalité(s):		Lieu/x d'origine (citoyens suisses):	
	Etat civil actuel:			
	<input type="checkbox"/> célibataire (jamais été marié)		<input type="checkbox"/> divorcé depuis: _____	<input type="checkbox"/> veuf depuis: _____
	Nom(s) de famille et prénom(s) du père:		Nom(s) de famille et prénom(s) de la mère:	
	Domicile actuel (ville/village et adresse exacte):			
	Domicile après le mariage (ville/village et adresse exacte):			
	Nom(s) de famille après le mariage:		Numéro(s) de téléphone:	
			Adresse e-mail:	
PARTENAIRE 2	Nom(s) de famille actuel:		Prénom(s):	
	Date de naissance:		Lieu de naissance (<i>ville/village et État</i>):	
	Nationalité(s):		Lieu/x d'origine (citoyens suisses):	
	Etat civil actuel:			
	<input type="checkbox"/> célibataire (jamais été marié)		<input type="checkbox"/> divorcé depuis: _____	<input type="checkbox"/> veuf depuis: _____
	Nom(s) de famille et prénom(s) du père:		Nom(s) de famille et prénom(s) de la mère:	
	Domicile actuel (ville/village et adresse exacte):			
	Domicile après le mariage (ville/village et adresse exacte):			
	Nom(s) de famille après le mariage:		Numéro(s) de téléphone:	
			Adresse e-mail:	
Date et signature partenaire 1:		Date et signature partenaire 2:		

Réservé à l'usage exclusif du service

Réception	Frais/avance	Transmission	Remarques